

**Délibération du**  
**Pierrefeu-du-Var**  
**Conseil Municipal**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Var

COMMUNE DE  
PIERREFEU-DU-VAR

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	26
Présents :	19
Pouvoirs :	5
Absents :	2

L'an deux mille dix-neuf le 04 Avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

**Date de convocation : vendredi 29 mars 2019**

- **Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Patrick MARTINELLI, Maire, Louis CHESTA, Maria CANOLE, Marc BENINTENDI, Véronique LORiot, Monique TOURNIAIRE, Josette BLANC, Gérard GHARBI, Josette IGLESIAS, Christian LAVAL, Gérard MUNOZ, Martine MARCEL, Cécile SABIO, Jean Luc ROVERE, Sylvie MATTEI, Priscilla BRACCO, Déborah RYCKELYNCK, Guy BEDENETTI, Jean Bernard PERNETTE.

**Absents ayant donné procuration :**

- Jean-Bernard KISTON à Marc BENINTENDI
- Eric CHAMBEIRON à Monique TOURNIAIRE
- Florent FOURNIER à Déborah RYCKELYNCK
- Martine MAURO à Maria CANOLE
- Marc BIGARE à Louis CHESTA

**Absents :**

- Christian BACCINO
- Cédric GAL

**Secrétaire de séance** : A l'unanimité : voix 24 POUR (dont 5 pouvoirs), Monsieur Marc BENINTENDI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**\*04/04/19-20 : Délibération portant avis favorable de la commune de Pierrefeu-du-Var sur le dossier de projet d'extension de l'Installation Classée pour l'Environnement de l'ISDND de Roumagayrol, soumis à autorisation de défrichement, situé sur le territoire communal.**

En application des articles L122-1 et R122-7 du Code de l'Environnement, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var - Service Agriculture - Environnement et Forêt a soumis en date du 21 février 2019 pour avis, le dossier sur le projet d'extension de l'Installation Classée pour l'Environnement de l'ISDND de Roumagayrol, soumis à autorisation de défrichement, situé sur le territoire communal.

Le dossier présenté à la commune comprenait :

- Le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- L'étude d'impact
- L'étude des incidences NATURA 200

Conformément à l'article R122-7 du Code de l'Environnement, la commune est invitée à formuler un avis qui doit intervenir dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis sera ensuite mis à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Var, et sera également joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

**VU** le Code Forestier et notamment les articles L341-3, R341-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L122-1, R122-5 et R122-7 ;









**VU** la délibération n°06/12/16-19 en date du 06 décembre 2016 portant lancement d'une procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pierrefeu-du-Var pour la réalisation d'une usine de tri et de valorisation des déchets ainsi que l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol,

**VU** la délibération n°31/01/19-10 en date du 31 janvier 2019 portant autorisation donnée à Monsieur le Maire d'établir une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de la Préfecture du Var concernant les terrains lui appartenant cadastrés E5185 et E40 situés sur le site de Roumagayrol ,

**VU** la délibération n°04/04/19-... en date du 04 avril 2019 portant approbation de la procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pierrefeu-du-Var pour la réalisation d'une usine de tri et de valorisation des déchets ainsi que l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol,

**VU** le courrier établi en date du 17 janvier 2019 par la commune de Pierrefeu-du-Var à l'attention de la SOCIETE AZUR VALORISATION autorisant celle-ci à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement concernant les parcelles appartenant à la commune de Pierrefeu-du-Var, cadastrées E5185 et E40 situées lieu-dit « Forêt communale du Portanier » et « Forêt communale de Montaud,

**VU** le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé en date du 04 février 2019 par la SOCIETE AZUR VALORISATION, représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric DEVALLE, comprenant :

-  Formulaire CERFA de demande d'autorisation de défrichement
-  Plan de situation
-  Extrait du plan cadastral contenant les parcelles concernées
-  Relevé de propriété des parcelles concernées
-  Evaluation des incidences NATURA 2000
-  Etude d'impact relative au défrichement comprenant une évaluation des incidences NATURA 2000
-  Accord exprès du propriétaire des parcelles concernées
-  Statuts de la société et extrait kbis de moins de six mois

**VU** le courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var – Services Agriculture Environnement et Forêt en date du 21 février 2019 adressé à la commune de Pierrefeu-du-Var afin de requérir l'avis de la collectivité dans le cadre du dossier de demande d'autorisation de défrichement déposée en date du 04 février 2019 par la SOCIETE AZUR VALORISATION,

**CONSIDÉRANT** que le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé en date du 04 février 2019 par la SOCIETE AZUR VALORISATION, représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric DEVALLE est constitué conformément à la réglementation en vigueur,

**CONSIDERANT** que le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé en date du 04 février 2019 par la SOCIETE AZUR VALORISATION, représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric DEVALLE est justifiée par les obligations réglementaires eu égard au projet de réalisation d'une usine de tri et de valorisation des déchets ainsi que l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol,

**CONSIDERANT** que le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé en date du 04 février 2019 par la SOCIETE AZUR VALORISATION, représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric DEVALLE, et notamment le périmètre de défrichement demandé est conforme à la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pierrefeu-du-Var pour la réalisation d'une usine de tri et de valorisation des déchets ainsi que l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol approuvé par délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2019,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFEU-DU-VAR**

**Après avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE : 24 voix POUR (dont 2 pouvoirs)**

**EMETS** un avis favorable, sans observations particulières, au dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé en date du 04 février 2019 par la SOCIETE AZUR VALORISATION, représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric DEVALLE relatif au projet de réalisation d'une usine de tri et de valorisation des déchets ainsi que l'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol.

Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la Réception

en Préfecture le 10/04/19

et de la publication le 23/04/19

FAIT A PIERREFEU-DU-VAR, LES  
JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS, POUR EXTRAIT  
CONFORME,  
LE MAIRE



